

Ville de Virton

Bleid – Chenois – Ethe-Belmont – Gomery – Grandcourt –
Latour – Ruelle – Saint-Mard – Saint-Remy – Virton

VILLE DE VIRTON



DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE

LÉGISLATURE 2018-2024

Présentée au Conseil communal du 25 avril 2019

Introduction

1. Contexte

1.1 Des défis du XXI^e siècle aux niveaux global et local

1.2 Virton, une commune à haut potentiel

1.3 Un contexte budgétaire et financier très difficile

1.3.1 Des recettes incertaines

1.3.2 Des dépenses inévitables

2. Balises pour l'action

2.1 Culture de la participation

2.2 Ne laisser personne au bord du chemin

2.3 Éviter de payer – et de subir – demain le prix de l'inaction

2.4 Méthode de travail : une bonne politique nécessite une bonne gestion

3. Priorités et actions

Introduction

3.1 Moderniser des services à la population

3.2 Entretien et développer les infrastructures et le patrimoine

3.3 Engager Virton dans la transition écologique

3.4 Encourager et accompagner de nouvelles formes de démocratie

3.5 Promouvoir l'émancipation de toutes et tous

3.6 S'attacher au bien vivre ensemble

3.7 Adapter les politiques sociales

3.8 Revitaliser l'économie locale

3.9 Pour une commune bien gérée en toute transparence

Introduction

Lors de l'installation d'un nouveau Collège communal, il est fait obligation pour ce dernier de présenter à l'approbation du Conseil communal une « Déclaration de politique communale » (DPC).

La Déclaration de politique communale constitue la **vision pour Virton** et le **projet politique** que la nouvelle majorité compte mettre en œuvre durant les six années à venir, en y intégrant le cadre budgétaire.

La DPC sera mise à disposition de la population et sera présentée dans plusieurs points de l'entité afin d'améliorer le futur PST définissant les projets chiffrés et agendés.

La Déclaration de Politique Communale sera ensuite traduite en objectifs stratégiques, opérationnels, en projets et actions dans le « Programme stratégique transversal » (PST).

La démarche PST est une démarche de gouvernance locale. Le PST se veut être un document stratégique évolutif aidant les communes à définir, programmer, planifier, organiser et évaluer leurs politiques dans le cadre des moyens humains et financiers disponibles.

Le PST couvrira deux volets : le volet externe visant le développement des politiques communales et le volet interne visant l'organisation interne de la commune et des services communaux.

La proposition de PST sera soumise à l'adoption du Conseil communal après l'été.

En outre, cette nouvelle méthodologie, trouvant son origine dans les décrets de juillet 2018, impose la mise en place au sein de chaque CPAS d'une « Déclaration de politique sociale » (DPS). Le CPAS de Virton devra donc, en symétrie à la ville, déposer une DPS permettant de définir ses propres objectifs en cohérence avec le projet de majorité. Les missions du CPAS sont à ce point essentielles qu'il est naturel de devoir associer ces dernières à une démarche stratégique de planification, permettant de réaffirmer et renforcer son rôle premier dans l'action sociale locale.

* * *

1. Contexte

1.1 Des défis du XXI^e siècle aux niveaux global et local

Les défis du XXI^e siècle auxquels nous devons faire face sont importants aux niveaux global et local.

La perte de confiance des citoyens vis-à-vis de la politique, les changements rapides de l'économie devenue mondialisée et ses conséquences pour l'emploi, le réchauffement climatique ou encore la perte de la biodiversité nous interpellent tous.

Une certitude, notre mode de consommation n'est pas généralisable à l'ensemble de l'humanité : Il n'est pas « mondialisable », les ressources et l'atmosphère de la planète n'y

résisteraient pas. Chaque année dès le mois d'août, la population humaine vit "à crédit" sur les ressources que lui offre la planète. D'après le calcul de l'ONG Global Footprint Network, il faudrait 1,7 planète pour subvenir à nos besoins. Et si l'humanité vivait comme la Belgique trois planètes terre seraient nécessaires...

Heureusement, notre mode de consommation n'est pas inscrit dans nos gènes, juste dans nos habitudes de ces quelques dernières décennies...

Au niveau local, la recherche d'adéquation entre les besoins des habitants et l'offre de divers services (administratifs, sociaux, commerciaux, culturels, de loisirs, sportifs, soins de santé de proximité), le profil et l'évolution démographiques, l'équilibre et l'harmonie entre les villages et la ville, la bonne gouvernance, l'implication des habitants aux décisions d'intérêt général, le bien-être animal, le développement du commerce et de l'artisanat local, la cohésion et la mixité sociales, l'attractivité et l'ouverture de la commune, l'accès au logement, le développement et la valorisation des productions locales appellent une action volontariste.

Dans ce contexte, forcément très mouvant, nous concevons que le rôle d'une autorité locale, au-delà de la gestion rigoureuse et parcimonieuse de ses moyens (financiers, matériels et humains) est d'agir pour promouvoir et, si faire se peut, anticiper des évolutions vertueuses pour faciliter à l'ensemble de ses habitants cette « transition » écologique, sociale et économique, pleine d'incertitudes... et d'espoir.

Il ne s'agit pas de craindre l'avenir mais de l'envisager avec confiance dans notre capacité d'adaptation et d'invention.

1.2 Virton, une commune à haut potentiel

Soyons conscients que Virton possède de nombreux atouts à préserver et à valoriser pour son avenir.

Ainsi, le « Schéma de Développement Territorial » de la Région Wallonne (SDT) définit la ville de Virton comme un « pôle », capable d'offrir à la population environnante un tissu commercial étoffé, une offre d'enseignement exceptionnelle, deux des plus grandes entreprises et employeurs privés de la province, des équipements sportifs dignes des niveaux de compétition de ses clubs (les plus élevés de la province), un patrimoine naturel attrayant, une infrastructure hospitalière, certes démembrée, mais où demeurent des consultations spécialisées soutenues par des services d'imagerie médicale et des services de revalidation.

Ce sont autant de leviers pour l'action politique. Précisons-en quelques-uns.

La commune de Virton tire une grosse partie de ses revenus des deux entreprises qui représentent la majeure partie des exportations de la province de Luxembourg.

La biodiversité, richesse de notre patrimoine naturel parfois insoupçonnée ou ignorée car non monétisée, richesse, encore non mesurable pour les générations futures, influence les écosystèmes et, in fine, nos conditions de vie. (Re)créer les conditions de la préservation et de l'épanouissement de la biodiversité représente donc un enjeu majeur.

Virton présente un indicateur plus favorable en ce qui concerne l'accès au droit à un environnement sain en comparaison avec d'autres indicateurs d'accès aux droits fondamentaux (droit à un revenu digne, droit à une alimentation saine, droit à la santé, droit

à la protection sociale, droit à l'enseignement, droit au logement, droit à la mobilité, droit au travail - ISADF, IWEPS).

Les terres sur Virton, boisées pour 47 % et agricoles pour plus de 38 %, garantissent des fonctions économiques (bois, tourisme, chasse), sociales (détassement), et de maintien de la biodiversité. Elles constituent également des ressources financières et offrent des perspectives d'orientation de la production répondant à des besoins locaux.

Malgré que la commune soit excentrée et mal desservie, elle est dotée d'une gare située le long d'une ligne ferroviaire totalement rénovée, qui offre un potentiel de croissance de trafic, tant vers le centre du pays que vers la destination prisée de Luxembourg-Ville où les perspectives d'évolution de l'offre de transport en commun renforcent l'attractivité du transport ferré pour nos 1.200 frontaliers virtonnais. Notre commune n'attend qu'une offre de transport ferroviaire soutenue et fiable qui devra immédiatement être suivie par des relais vers la ville et les villages.

1.3 Un contexte budgétaire et financier très difficile

Le début de législature s'annonce difficile sur le plan budgétaire et financier : des recettes incertaines et des dépenses nouvelles inévitables, dans un contexte général de nécessité de modernisation de la commune et d'émergence de nouveaux besoins sociaux et environnementaux.

La détermination actuelle d'équilibre budgétaire de la majorité est totale. L'initiation des projets new waves (nouvelles vagues) pourra malgré tout se remarquer dès 2019.

1.3.1 Des recettes incertaines

Après l'épisode douloureux de la législature précédente, Virton doit subir à nouveau un dégrèvement d'office au précompte immobilier qui vient alourdir la difficulté préexistante. Un million cinq cent vingt et un mille euros de prélèvement, ce n'est pas anodin.

A cette somme s'ajouteront des diminutions de recettes ultérieures annuelles récurrentes en raison des nouvelles conditions de taxation ainsi établies suite aux recours.

D'autres actions s'ensuivront vraisemblablement.

Le transfert de charges de plus en plus fréquent de niveaux de pouvoirs supérieurs vers les communes assombrit également l'horizon.

Un des paniers principaux de nos recettes, le Revenu cadastral, voit ses assises de plus en plus se contracter et la base taxable des revenus imposables est encore destinée à se réduire suite au tax shift, certes favorable à la feuille de paie des salariés mais pas aux finances communales.

Enfin, la Peste porcine africaine (PPA) va handicaper profondément nos finances durant au moins deux ou trois ans. Des recettes forestières budgétées à hauteur de plus de 800.000 euros seront réduites (le compte 2018 n'a enregistré que 173.000 euros !) pendant plusieurs années. L'autorité supérieure n'a actuellement aucune réponse satisfaisante à ce manque de recettes, tandis qu'elle nous permet toujours de les inscrire artificiellement dans nos budgets. Au contraire de l'inscription budgétaire, les comptes, eux, mettront en évidence un déficit si la Région ne nous indemnise pas des mesures qu'elle nous impose pour préserver le reste du pays.

Certes, les bois sont là et seront vendus un jour. Toutefois, l'attaque des scolytes et un

possible déséquilibre entre l'offre et la demande lorsque les interdictions d'exploitation seront levées font peser des incertitudes sur les recettes et nous restreignent dans nos ambitions.

1.3.2 Des dépenses inévitables

La nouvelle majorité reprend à son compte certains investissements ou promesses d'investissement faites antérieurement, avec le respect de la parole donnée.

Les dépenses habituelles de personnel continuent d'augmenter ne serait-ce que par l'indexation des salaires, l'évolution barémique et celle des cotisations pension. En effet, chaque année, les administrations locales qui présentent une charge de pension supérieure à ce qui peut être financé par la cotisation de base sont redevables d'une cotisation supplémentaire, dite de responsabilisation.

De grosses charges communales décidées antérieurement et qu'il nous faut assumer deviennent effectives. Ainsi :

- la piscine dont la charge prévue était de 400.000 € par an semble plutôt, au vu des chiffres d'exploitation 2018, devoir dépasser les 500.000 € en coût récurrent annuel, si les consommations ne sont pas mieux maîtrisées ;
- la construction de l'extension du Home l'Amitié ne sera pas totalement couverte par le fonds de réserve prévu au CPAS, ce qui impactera au final l'intervention communale pour le CPAS.

D'autres ne seront cependant pas tenables.

2. Balises pour l'action

2.1 Culture de la participation

Nous entendons par « culture de la participation » la pratique de celle-ci en ayant comme fondement que la population est une alliée et que des projets menés ou des décisions prises en concertation et en collaboration avec les destinataires finals peuvent être de meilleure qualité et mieux appropriés par les bénéficiaires d'une part, plus gratifiant pour les acteurs et décideurs d'autre part.

Il s'agit de permettre à la commune de devenir plus participative, notamment en inscrivant la réflexion sur l'initiation de processus participatifs dès la conception des projets ou en activant et renforçant si besoin les outils participatifs institutionnels existant ou à créer (conseils consultatifs, etc.).

La participation des habitants dans leur diversité d'âge, d'origine, de parcours de vie et leur singularité, nécessite que ceux qui sont décidés à en faire un objectif, soient initiés. Cela implique aussi d'outiller ceux qui seront chargés de concevoir les processus qui permettront de collecter la parole, d'impliquer la population et, finalement, de prendre de meilleures décisions.

La participation, ce ne sont pas quelques recettes à dupliquer à l'infini, il s'agit de l'inventer et la réinventer en partie à chaque fois, en tenant compte de la nature et la spécificité du dossier, du public ou des publics visés, du temps ou encore des moyens disponibles.

Des nouveaux moyens pourraient être initiés et testés comme des rencontres larges d'information et de discussion, des collectes de paroles, des rencontres avec des acteurs particuliers, des ateliers citoyens, des espaces d'échanges...

Une « culture de la participation » au sein de la commune, pour son profit et celui de la population, se déploie à trois niveaux :

- les élus, qui doivent apprendre que la participation n'est pas un mot en l'air ou un alibi. Accepter l'idée de participation, c'est accepter l'idée que le projet final ne soit pas nécessairement tel qu'il avait été pensé initialement. Il pourrait même être abandonné ;
- le personnel communal, ouvrier et employé, y compris le personnel des structures dépendant de la commune, qui seront tous potentiellement concernés par la conception ou l'organisation (en partie) de la participation/concertation pour des projets ou des actions ayant une incidence sur la population (aménagement, gestion de l'espace public, plaines de jeux, bords de routes) ;
- la population, qui, en la pratiquant dans un cadre proactif déterminé par l'autorité communale et pas seulement dans le cadre légal ou réactif, goûtera au plaisir de s'impliquer dans un projet commun et « vivra » sa complexité, ses rebondissements et ses réussites.

2.2 Ne laisser personne au bord du chemin

Dans un monde de plus en plus connecté, où tout s'accélère, où le poids des exigences est de plus en plus lourd, où les difficultés de la vie s'intensifient, la commune de Virton ne peut laisser personne sur le bord de la route. Nous devons être au service des Virtonnaises et des Virtonnais en veillant à prendre en compte toutes les réalités de vie.

Il s'agit d'appliquer le principe de l'« universalisme proportionné » qui suppose de combiner une action vers tous les habitants et une action différenciée (approches particulières ciblées, mesures compensatoires) vers certains publics aux réalités ou besoins spécifiques.

Sans quoi des politiques publiques peuvent avantager les habitants déjà en situation favorable et échouer à améliorer les conditions de vie de ceux se trouvant dans une situation moins favorable.

Par exemple, garantir l'accès aux espaces verts, à des services communaux, à des programmes d'amélioration du bâti ou encore à des activités culturelles ou sportives dépend de la mobilité, de l'éducation ou du revenu, éléments à prendre en compte.

La technologie devient inévitable pour moderniser le service public. Afin que le numérique soit au service de toute la population, sa dimension d'usage devra être prise en compte.

Pour des besoins essentiels non rencontrés, les politiques sociales particulières tentent de combler des manques invalidant.

2.3 Éviter de payer – et de subir – demain le prix de l'inaction

L'inaction n'est pas une solution face aux défis globaux et locaux tandis qu'agir maintenant permettra de nombreux futurs bénéfiques. Pensons par exemple aux liens entre l'alimentation

et la santé, entre les choix énergétiques et le climat, entre la biodiversité et les conditions de vie sur terre.

Remettre à plus tard l'action serait irresponsable et coûterait plus cher car les situations et les constats empireront si rien n'est entrepris. Les conséquences à court, moyen et long termes, les impacts économiques et sociaux seront bien plus graves sans décision pour agir dès maintenant.

C'est donc aujourd'hui qu'il faut investir !

Décider d'essayer plutôt que de tergiverser ou de s'arc-bouter sur des obstacles est le choix que nous nous proposons de faire. Passons du « oui mais » au « on va essayer ! ».

2.4 Méthode de travail : une bonne politique appelle une bonne gestion

Ne pas travailler en vase clos

Une autorité politique moderne se doit de ne pas se limiter à interagir avec les seuls acteurs en lien structurel avec le Conseil communal pour fédérer les Virtonnaises et les Virtonnais ainsi que les forces vives associatives, scolaires, sportives, sociales, économiques ou commerciales autour des enjeux locaux et globaux les plus essentiels : le bien-être -aujourd'hui et demain- dans les villages et les quartiers, l'offre de logements, la conciliation des temps de vie (école-travail-famille-loisirs...), l'énergie, les déplacements...

Une culture de la participation progressivement développée, une proximité entretenue avec la population et la conclusion de partenariats avec des forces vives favoriseront, nous l'espérons, des projets multiples et variés, au profit des habitants, de l'environnement ou du commerce local.

Synergies entre la commune et le CPAS

La bonne gouvernance sera une de nos priorités. Dans les faits, ceci se traduira par une vraie communication entre les deux institutions afin d'avancer ensemble, au même rythme, permettant ainsi une compréhension respectueuse.

La majorité en place s'est très clairement positionnée contre la fusion, mais elle s'est donnée aussi une ligne de conduite quant aux synergies : collaboration, transparence, respect des spécificités. La synergie sera la clef de voûte pour les deux administrations, car c'est en ayant des synergies intelligentes, trouvant du sens dans ses choix que des économies d'échelle sur le fonctionnement pourront être trouvées.

Le CPAS de Virton sera au cœur de l'action sociale communale en étant attentif, par exemple, à la précarité infantile grandissante, à l'accès à un logement digne pour tous ou encore à une émancipation des jeunes par les études ou les formations.

Les programmes transversaux stratégiques (PST) des deux institutions devront se synchroniser afin de ne manquer aucune opportunité de bon sens.

Cette volonté de travailler ensemble sera aussi de mise dans les réflexions budgétaires où la transmission d'informations objectives permettra une clairvoyance dans les prises de décisions.

Synergies entre services et échevins

Notre ville est une commune vivante, en pleine mutation qui a comme mission première de favoriser le bien-être de la population et la qualité du service public.

Pour y arriver, notre action se mettra en place par une démarche positive de collaboration entre le Collège communal et les différents services.

C'est avec chaque membre du personnel et leur compétence respective que nous rendrons tout cela possible et ce dans le respect de chaque personne et dans la considération du travail des uns et des autres.

Nous le ferons tout d'abord avec le Comité de direction qui a comme rôle d'assurer la transversalité des décisions. Il veille aussi à l'opérationnalisation des objectifs politiques sous la supervision de cette autorité qui se concerta avec l'administration, via la Directrice générale, pour décliner les objectifs stratégiques en objectifs opérationnels et en actions (PST).

Il est très important que, dans le respect des rôles de chacun, la relation entre l'autorité politique et le Comité de direction soit forte et qu'une communication existe selon des règles à établir ensemble.

Le formalisme utile qui est le R.O.I. (non obligatoire) du Comité de direction nous mettra dans un premier temps dans une certaine posture. Nous créerons ensuite un mode de fonctionnement visant à définir des modalités de communication entre l'autorité politique et les services. Nous trouverons ainsi un équilibre entre les attentes des uns et les missions et priorités des autres.

En accord avec le Comité de direction, nous associerons le personnel à cette collaboration avec l'autorité politique ainsi qu'au maintien de procédures claires.

Une procédure d'engagement de dépenses est à mettre en place pour les cas d'urgence (sécurité, panne...).

Le personnel sera partie prenante dans la résolution des problèmes rencontrés.

Ressources humaines : « La bonne personne à la bonne place »

Les autorités communales favoriseront la mise en place d'une gestion administrative dynamique et moderne, souple et efficace.

La formation des agents sera développée en accord avec la Direction Générale et les Départements afin de répondre tant à leurs demandes qu'aux besoins des services.

Les conditions de recrutement et de promotion du personnel communal se feront sur une base totalement objective, notamment dans la composition des jurys, lesquels seront impartiaux et neutres politiquement.

La restructuration des services communaux sera poursuivie en suivant les recommandations des audits et en réservant une attention particulière à la motivation du personnel, à son bien-être au travail et à la reconnaissance du travail bien fait.

Collégialité, disponibilité et coopération politique

La volonté partagée des trois groupes formant la nouvelle majorité virtonnaise est de renforcer la collégialité des décisions prises.

Nous entrons dans l'action, guidés par la volonté de dialogue et le sens du respect. Il s'agit de travailler de concert, afin d'atteindre les mêmes fins.

Un esprit de coopération politique avec les groupes de la minorité sera privilégié.

Par ailleurs, chacun se rendra disponible en libérant du temps pour mener à bien la tâche liée à ses engagements.

Évaluations

La Déclaration de politique communale fera l'objet d'un monitoring de majorité à intervalles réguliers. Seront examinés notamment l'avancement des projets et l'adéquation des budgets et des personnels affectés réellement à ces politiques, options et orientations.

Chaque projet sera, dès sa conception, analysé et évalué sous l'angle de son impact environnemental et de son impact budgétaire sur son cycle de vie.

3. Priorités et actions

Introduction

En tenant compte de notre contexte et en nous inscrivant dans les balises de l'action que nous avons définies, nous entendons en particulier nous atteler :

- **à la modernisation de services aux habitants.** La Commune assurera la transition numérique. Des nouveaux outils seront initiés afin de faciliter l'accès à des informations et à des services et pour intensifier les échanges entre la population et la commune.
- **à l'entretien et au développement des infrastructures.** La Commune dispose d'innombrables bâtiments qu'elle doit entretenir, réparer et moderniser. Elle est également en charge de l'entretien et de l'aménagement d'une partie des voiries ou encore des cimetières.
- **à la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique,** ce qui demande d'initier des politiques innovantes notamment concernant la biodiversité, l'énergie, la mobilité, l'alimentation ou la gestion des espaces publics ;
- **au développement de nouvelles formes de démocratie.** De nouvelles formes de démocratie soutenant la participation des habitants seront encouragées et accompagnées.
- à la promotion de **l'émancipation de toutes et tous** qui passe notamment par l'école, le savoir, la culture et le sport. Des actions dans ces domaines seront mises en œuvre, en visant l'accessibilité et la qualité ;
- au **vivre ensemble** en favorisant le partage harmonieux des lieux de vie et la création d'interactions coopératives dans un environnement de diversité sociale et culturelle ;
- à une **politique sociale** adaptée, d'équité et de lutte contre les inégalités. La commune doit pouvoir offrir une place et une qualité de vie à chacune et chacun. Elle doit adapter ses politiques sociales aux nouvelles réalités de vie.
- à la **vitalité économique** de Virton et des villages qui adviendra via la diversification des ressources qu'elles soient à valoriser ou à rechercher et développer.

- à une **gestion budgétaire et financière à long terme**, transparente, comportant de nouveaux axes budgétaires et passant par un état des lieux et de nouvelles habitudes de travail.

3.1 Moderniser des services à la population

La révolution numérique est une réalité que Virton ne peut ignorer. À condition de combattre la fracture numérique, elle peut constituer un atout majeur : information et relation avec la population, simplification administrative, coordination des offres de services et de loisirs (salles, etc.), création de plates-formes collaboratives numériques.

Ces projets participeront à la transformation de Virton et à l'amélioration du quotidien de ses habitants.

Développement d'une smartcity

La transition numérique doit être entreprise pour offrir un avantage majeur et non être une source de complexité. Des outils numériques seront disponibles pour tout qui souhaitera les utiliser. Ils apporteront la simplification administrative dans la gestion quotidienne et dans les relations entre les habitants et la commune.

Tous les volets de la vie locale sont concernés (déplacements, information de la population, logistique, etc.).

La fracture numérique sera combattue, notamment via des actions de l'Espace Public Numérique (EPN).

Une couverture 3G-4G devra être assurée sur l'ensemble du territoire et la couverture WIFI renforcée dans les espaces publics.

Communication

Vous aurez déjà remarqué notre volonté d'ouvrir à l'ensemble de la population et de systématiser l'usage de l'outil de communication, de participation et de gestion des services techniques que constitue l'application « Betterstreet » qui fonctionnait jusque-là « confidentiellement ».

Outre l'information communale, le site internet de la Ville sera « relooké » afin de donner une image plus moderne de la Ville. Il sera également reconsidéré afin de lui conférer une fonction supplémentaire à la diffusion d'informations, celle de plate-forme interactive.

Pour la réalisation de ce nouveau site, un concours sera lancé vers des étudiants.

Dans un 1^{er} temps, y sera ajouté le module e-Guichet pour permettre aux citoyens de commander des documents sans se déplacer.

D'autres formulaires, comme par exemple l'inscription aux plaines de jeux ou le relevé des index de compteur d'eau pourront être mis en place sur cette nouvelle plate-forme.

De nouvelles informations pourront également trouver leur place comme celles affichées actuellement aux valves communales relatives aux enquêtes publiques.

Dans un second temps, la consultation des habitants – par l'entremise, par exemple, de sondages, de demandes d'avis sur les projets à réaliser ou d'idées – permettra de renforcer le dialogue et la collaboration entre la ville et les citoyens.

3.2 Entretien et développer les infrastructures et le patrimoine

La Commune dispose d'innombrables bâtiments et est en charge, notamment, de l'entretien et de l'aménagement des cimetières et d'une partie des voiries (les principales sont, en principe, à charge de la Région).

Le patrimoine immobilier

La Commune est un opérateur immobilier qui doit œuvrer à la gestion de son patrimoine. Elle est propriétaire de 83 bâtiments énergivores, pas tous de première jeunesse. Ceux-ci nécessitent tout naturellement des frais de gestion et des charges d'entretien conséquents mais également et surtout énormément de frais de réparation.

Entretien et développer les infrastructures, c'est d'abord promouvoir l'utilisation parcimonieuse des moyens en ne dispersant pas les activités dans de trop nombreux locaux trop partiellement occupés. Beaucoup de locaux communaux sont utilisés par une seule association. Ainsi, la Ville organisera, en lien avec les occupants, un planning des occupations des bâtiments pour que ceux-ci soient utilisés par un maximum d'associations en vue de limiter les consommations énergétiques.

Un cadastre du patrimoine et des besoins réels doit précéder tout nouvel investissement dans de nouveaux locaux. C'est aussi se séparer des bâtiments superflus et énergivores que la Ville n'a plus les moyens d'entretenir et d'améliorer.

C'est, ensuite, isoler puis équiper un nombre de bâtiments limité à ces besoins, de moyens de chauffage et d'éclairage respectueux de l'environnement (gestion centralisée des énergies, production d'énergie douce par des panneaux solaires...).

La majorité entend cependant agir de suite sur ceux dont le caractère indispensable et énergivore est évident. C'est ainsi qu'elle consacrera en priorité les moyens de son premier Plan d'Investissement Communal à la production d'électricité renouvelable et à la gestion des consommations d'énergie de l'hôtel de Ville, du Service Technique, de la Bibliothèque, des écoles...

De nombreux monuments, lieux de repos, bancs... doivent être mieux entretenus. La Ville continuera de promouvoir l'utilisation de l'application « Betterstreet » par les gestionnaires des bâtiments communaux et par les habitants des différentes entités ce qui permettra une meilleure coordination et une simplification des demandes aux services techniques.

La Ville soutiendra la création du nouvel Hôtel de Police, répondant à la demande de la zone de Gaume de disposer d'un bâtiment plus grand, mieux sécurisé et plus au centre de la localité.

La Ville restaurera la chapelle du cimetière de Virton et commandera la restauration des mosaïques endommagées.

Les cimetières

La Ville poursuivra la mise en conformité des cimetières.

Les tombes dont la concession arrive à échéance ou n'étant pas entretenues seront recensées afin de libérer certains espaces. Un ossuaire sera installé.

Une parcelle des étoiles sera également créée.

Les voiries

Les voiries régionales comme communales sont en déficit d'entretien depuis de nombreuses années.

Les voiries régionales sont très nombreuses dans notre commune. Leur entretien est en principe à charge de la Région, mais, vu le moindre intérêt de la Région pour la mobilité locale, il est de « coutume » que l'entretien des trottoirs soit pris en charge par la Commune.

Les voiries sont constituées, non seulement de bandes de roulement et de trottoirs (visibles), mais aussi, en sous-sol, d'égouts, de conduites d'eau, de fibres optiques ou encore de câbles téléphoniques et électriques.

Les priorités d'investissement doivent tenir compte de l'ensemble de ces usages.

L'égouttage est financé au moyen des taxes régionales, notamment du « CVA » qui représente la moitié du montant de la facture d'eau des particuliers. Il doit prévenir tout risque d'inondation, bien présent sur la commune, et lutter contre la pollution des cours d'eau en collectant les eaux usées pour les traiter dans la station d'épuration de Dampicourt. A ces titres, l'égouttage est prioritaire dans toutes les décisions. La cartographie précise de l'origine de tous les rejets directs résiduels dans les cours d'eau devra être terminée.

Le remplacement des raccordements en plomb au réseau de distribution d'eau sera poursuivi pour des raisons sanitaires évidentes et la commune continuera également de s'atteler à la réduction des fuites de la distribution.

La Commune mettra en place dans les entrées de villages des systèmes ralentisseurs en concertation avec la population locale.

La plate-forme POWALCO est un nouvel outil de concertation entre tous les gestionnaires de réseaux pour éviter des ouvertures et réparations de la voirie à répétition. C'est un outil très intéressant. Il impose à chacun des acteurs, y compris à la commune, de réagir et d'orienter ses travaux en fonction des projets des autres gestionnaires (ORES, Proximus, VOO, SPGE...). Nous y collaborerons pleinement.

Le programme d'investissement de la Région pour les années 2019 à 2024 vient d'être décidé par le Gouvernement Wallon. Il répond enfin, comme nous l'espérions, à nos priorités de réfection de la traversée d'Etthe et de la rue Maréchal Foch (prolongée, on l'espère jusqu'à la rue des Combattants). Nous allons profiter de ces travaux pour demander à la Région de collaborer avec elle pour réorganiser tout l'espace public de ces rues, tant en ce qui concerne la circulation et le stationnement des véhicules automobiles, qu'en ce qui concerne le cheminement piéton, cycliste... Cela nous permettra également de nous attaquer à la zone la plus densifiée en raccordements en plomb. Ce sera également une très belle occasion d'inviter la population et les services communaux à mettre en œuvre les principes de participation que nous entendons installer.

La SPGE et l'AIVE nous annoncent la possibilité de mettre en chantier la réalisation d'un collecteur des eaux usées de Bleid vers la station d'épuration de Signeux via la rue du Corbé, en mauvais état et régulièrement inondée. Nous collaborerons à ce chantier en prenant en charge la réfection de la moitié de la surface de la voirie qui est en mauvais état.

Nous tiendrons également les engagements pris en ce qui concerne la réfection des voiries de Rabais.

3.3 Engager Virton dans la transition écologique

Introduction

La transition écologique touche à de nombreux domaines et notamment l'énergie, la biodiversité, les déchets, les déplacements, l'alimentation, la gestion de l'espace public...

La transition doit s'organiser de façon transversale avec des moyens humains et budgétaires existant ou à trouver.

La transition écologique s'appuiera sur la population et sur les acteurs locaux -ou non-institutionnels, associatifs, sociaux et économiques.

La population

La population est déjà régulièrement sollicitée pour des opérations relatives à la protection ou la promotion de la nature au sens large. Chaque habitant dispose d'un espace privatif et est usager de l'espace public. Chacun joue donc un rôle, d'une façon ou d'une autre et dès son plus jeune âge. Pensons aux distributions de plants de haie ou d'arbres organisées par la Région, au placement de nichoirs et de refuges à insectes, aux réalisations des enfants dans le cadre scolaire à destination des jardins ou de l'espace public (cf. Ravel Solumont) ou encore au ramassage annuel des déchets en bord de routes.

Par ailleurs, par ses choix d'investissements privés sur le bâti, par ses choix de déplacements ou ses choix alimentaires et de consommation, la population, par la force du nombre et l'addition de ses petits et grands gestes, constitue une force de frappe déterminante pour l'objectif de transition écologique de Virton.

Bref, la population joue un rôle indispensable dans la transition.

Les commissions et les associations

Les acteurs actifs de près ou de loin de la transition écologique au sens large sont nombreux. Leur action s'inscrit le plus souvent dans la durée. En voici quelques-unes :

- La Commission d'accompagnement de la **Convention des Maires** poursuit le travail entamé lors de la législature précédente avec l'adoption du « Plan d'Action Énergie Durable et Climat » (PAED & C) visant la réduction de 40 % des émissions de CO2 en 2030 par rapport à 2006. Place maintenant à la mise en œuvre par des groupes de travail thématiques : bâtiments communaux, bâtiments privés, mobilité, ambassadeurs et communication, autres projets de réduction du CO2 (notamment le « zéro déchet »).
- Le **Plan Communal de Développement de la Nature** (PCDN) regroupe une série d'associations locales et d'individus. Relancé, il pourra actualiser et enrichir le Plan datant d'une vingtaine d'années et le mettre en œuvre.
- La **Commission locale de Développement Rural** (CLDR) pourra contribuer au développement des voies dites « lentes » pour en faire un véritable réseau pour le déplacement rapide et sécurisé des piétons et des cyclistes, reliant les villages et les quartiers aux écoles, commerces, administrations, centres sportifs ou culturels...
- Le **Parc Naturel de Gaume** (PNG) dont Virton est membre, réalise un important projet de légumerie dédié aux circuits-courts. Par ailleurs, des partenariats divers continueront de se nouer sur l'ensemble des projets liés au développement du territoire.

- Le **Contrat rivière Semois-Chiers** dont Virton est également membre, sensibilise les enfants au respect de la nature et, notamment des cours d'eau. Les citoyens sont impliqués dans l'entretien des berges.

Les axes de la transition et leurs projets associés

La commune aura à cœur de stimuler, soutenir, promouvoir, initier ou coordonner, selon les situations, les initiatives citoyennes qui verront le jour, dans le cadre de ses moyens budgétaires et humains pour lesquels une recherche systématique de subsides et d'aides diverses sera effectuée.

En tant que propriétaire immobilier, consommatrice d'énergie, gestionnaire de patrimoine commun naturel, gestionnaire des deniers publics et soucieuse du bien-être physique et social des habitants et usagers, la Commune contribuera à la transition écologique de son territoire.

En voici différents leviers :

3.3.1 La transition énergétique

- **Réduire la consommation** : il s'agit de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, pour les installations dépendant de la Ville d'une part, chez les habitants d'autre part ;
- **Produire de l'énergie** lorsque c'est possible, également du côté communal et chez les particuliers.

Réduire la consommation de la Ville

Disposant de nombreux bâtiments, la commune a un rôle exemplaire à tenir en ce domaine. Actuellement une vingtaine de compteurs d'énergie ont été installés, détectant déjà quelques situations alarmantes. Un audit énergétique, soutenu par des subsides UREBA, sera effectué sur l'ensemble des bâtiments occupés régulièrement. Certains bâtiments seront vendus, d'autres modernisés. S'ensuivront les travaux d'isolation et d'adaptation diverses, notamment de l'éclairage ou des équipements techniques afin de permettre une gestion dynamique et centralisée des énergies, appuyée le cas échéant de formations à l'utilisation rationnelle de l'énergie (URÉ).

Une « cellule énergie » transversale au sein des services communaux sera installée, composée d'agents des services impliqués dans la mise en œuvre de ce vaste projet (service technique, environnement, financier, marchés publics, urbanisme...).

De tels investissements sont qualifiés de productifs car ils s'auto-financent en permettant des économies en consommation immédiate, qui supportent en partie la charge d'emprunt. À terme, variable selon le bâtiment et le type d'investissement, c'est d'une économie nette dont la commune bénéficiera. Le plan d'investissement tiendra compte de toutes les sources de subsides possibles.

Réduire la consommation des habitants

Plus d'un quart du bâti virtonnais a été construit au XIX^e siècle, quasi deux-tiers au XX^e tandis que moins de 10 % date du XXI^e. L'âge n'indique pas qu'il soit ou pas de qualité énergétique mais signifie que pour arriver à une certaine performance énergétique, des investissements ont été ou seront nécessaires.

La Commission PAED & C travaille à l'élaboration d'outils de sensibilisation, de facilitation administrative, de conseil et de soutien à l'investissement en faveur de la réduction de la consommation d'énergie par les particuliers à Virton. L'objectif est là aussi de rendre de tels investissements attractifs car productifs.

Produire de l'énergie

L'audit énergétique précisera, pour chaque bâtiment, son potentiel de production d'énergie qui pourra ensuite être réalisé en complément des autres travaux nécessaires.

Le programme PIC, en cours d'élaboration, anticipera le programme général et lancera un chantier photovoltaïque avec les services de la Province. Quelques bâtiments ont été retenus à ce stade (mairie, bibliofief, service travaux, domino, les écoles communales...)

3.3.2 La prise en compte systématique de la biodiversité

En Wallonie, plus de 50 % des population d'oiseaux ont disparu de nos campagnes en 25 ans et plus de 50% des populations d'oiseaux nicheurs, 27 % des mammifères, 57 % des reptiles, 36 % des poissons, 36 % des libellules, 32 % des plantes supérieures sont menacés d'extinction.

Scientifiques, agriculteurs, promeneurs ou photographes animaliers, tous les adultes ayant atteint le demi-siècle peuvent attester d'un changement important de la densité de la faune. En faut-il davantage pour tirer la sonnette d'alarme ?

La perte de biodiversité appelle des réactions urgentes, variées et fortes, même dans une région rurale comme la nôtre. La connaissance des bonnes pratiques doit être appropriée par le plus grand nombre d'habitants car tous nous avons un espace propice à contribuer – ou à nuire – au maintien de la biodiversité.

La Commune, propriétaire foncier et gestionnaire de l'espace public, a des rôles importants à jouer, souvent en partenariat ou en soutien d'acteurs de terrain instruits et directement opérationnels. Voici quelques axes de travail :

- **gestion des espaces verts, de l'espace public et du patrimoine communal :** élaboration d'un plan de gestion dite « différenciée » visant la sauvegarde et le développement de la biodiversité pour les espaces verts, les cimetières, les cours d'écoles (cf. école de Ruelle) et d'une façon générale l'espace public et le patrimoine communal ; poursuite de la lutte contre les plantes invasives ;
- **sensibilisation et formation :** poursuite de (co)organisation de conférences thématiques et de visites de terrain (cf. la nuit de la chouette, fermes pratiquant des Mesures Agri-Environnementales - MAE), activités scolaires et extrascolaires, formation du personnel communal, réflexion sur la mise en place d'un « guichet de la biodiversité » pouvant guider les habitants et les entreprises, valorisation des mesures positives adoptées par les agriculteurs (Natura 2000, MAE)...
- **prévention :** élaboration des liaisons écologiques locales, prise en compte de la biodiversité en amont de l'aménagement de lotissements (écologue-conseil), actions lors de la migration des batraciens, aménagement de gîtes (cf. opération « combles et clochers »), déplacement des terres (lutte contre la dispersion des invasives), aide à la stérilisation des chats, Plan d'aménagement forestier (régénération/semis naturel-le)...

- **restauration** : de certains habitats visant la sauvegarde d'espèces menacées, création et entretien de mares (subsidiées), de haies, de taillis, etc.

3.3.3 Pour mettre moins de déchets dans les poubelles

En moyenne, 559 Kg de déchets ont été produits par habitant à Virton en 2017 (voir le détail selon la nature du déchet en annexe de l'AER de la taxe déchets des ménages). Leur gestion (enlèvement, traitement, valorisation, élimination...) est organisée essentiellement par l'intercommunale AIVE.

Le grand nettoyage de printemps des bords de routes auquel participent généreusement de nombreux habitants oblige au même constat chaque année : d'innombrables déchets se retrouvent dans la nature et constituent une pollution visuelle dans notre quotidien.

Face à ces deux constats, quelques actions communales peuvent être menées :

- La Ville organisera ou soutiendra les initiatives visant la sensibilisation à la réduction de la production de déchets comme des conférences et ateliers « zéro déchet » ou des actions à destination des élèves dans les écoles et du grand public.
- La Ville promouvra la généralisation de l'utilisation de gobelets réutilisables par les gestionnaires d'activités publiques de masse.

3.3.4 Déplacements dans et hors de Virton

Piétons et cyclistes – de tous âges –, PMR, motocyclistes, automobilistes, bus et autocars, tracteurs, camions : tous les types d'usagers et de véhicules se partagent les voiries communales et doivent pouvoir y circuler en toute sécurité.

La commune visera l'amélioration de la qualité des voiries communales pour renforcer la sécurité des usagers et des habitants.

Le rapport de force « physique » très déséquilibré entre les différents types d'usagers justifie des approches spécifiques. Notons que la plupart d'entre nous sommes tour à tour, durant une même journée, piéton puis automobiliste ou cycliste...

Une logique de réseaux : piétons, cyclistes, véhicules à moteurs

Certains espaces et certaines voiries doivent être protégés ou dédiés à des usagers particuliers. C'est la condition pour intensifier le transfert modal de l'automobile vers les modes doux de déplacement.

Une logique de « réseau » doit guider la réflexion et les actions sous forme de réglementations et d'investissements. Chaque réseau doit constituer un continuum de circulation permettant de se déplacer en sécurité entre les différents lieux de vie et les centres scolaires, administratifs, culturels, sportifs, commerciaux...

Les enfants sont les principales victimes d'un réseau discontinu. Un seul passage dangereux et c'est tout leur trajet qui est remis en question ou interdit. Il en va donc de l'émancipation et de la liberté de mouvement des plus jeunes...

Réseau piéton

- Les trottoirs, nombreux dans le grand-Virton, doivent être dégagés des véhicules pour pouvoir être rendus à leur vocation première : la circulation en sécurité des piétons, enfants et adultes, en poussette, en trottinette ou appuyés sur une canne.

Nous chercherons à libérer les trottoirs notamment par des marquages au sol réglementant le parage des véhicules ;

- une attention particulière sera donnée également aux abords des écoles, aux passages piétons et à la vitesse en agglomération (voir point « sécurité » du chapitre Bien vivre ensemble).

Réseau cycliste

- Le programme de voies dites « lentes » sera poursuivi pour arriver, in fine, à former un véritable réseau permettant la circulation à l'intérieur du territoire communal et relié aux lieux de vie et d'activité des entités voisines. En vue d'appels à projets subsidiés, un programme de projets pour plusieurs années sera anticipé ;
- les accès aux voies lentes et les carrefours seront équipés d'indications de destination et de distances, complétées d'informations de type touristiques ;
- ces voies lentes seront complétées d'aménagements spécifiques lorsque la cohabitation est obligatoire avec les véhicules automobiles, pour rejoindre écoles, bibliothèque, salle de village... Ces aménagements seront constitués notamment de marquages au sol (pistes colorées, chevrons, silhouettes) régulièrement rafraîchis, de l'installation de « sens unique limité » (SUL), etc. ;
- la décision antérieure du Conseil communal d'utiliser le panneau routier F45b indiquant qu'une impasse ne l'est en fait que pour les véhicules automobiles sera mise en œuvre ;
- lors de la réfection de voiries et d'espaces publics, la réflexion visera l'adaptation de l'aménagement urbain pour favoriser l'usage des vélos et vélos électriques, notamment en prévoyant, selon les cas, des espaces réservés pour circuler, des ralentisseurs, des marquages, des espaces de parage ou encore des range-vélos sécurisés (notamment à la gare) ;
- les écoles seront invitées à promouvoir les modes de déplacements doux de leurs élèves et de leur personnel.

Réseau routier

- La commune visera l'amélioration de la qualité des voiries communales pour renforcer la sécurité des usagers et des habitants ;
- la commune adhérera au « rezo pouce » (auto-stop au quotidien) et favorisera les initiatives de co-voiturage et l'usage de la locomobile, notamment par l'information régulière des services existants ;
- une place sera réservée pour les rendez-vous et les taxis en centre-ville ;
- la commune étudiera la possibilité de disposer de voitures et de vélos électriques partagés sur son territoire.

Réseau de transports en commun

- Virton favorisera l'usage de sa gare et des transports publics en général, notamment par une information systématique, à destination de la population et des touristes, des possibilités de déplacement par bus et par train au départ du grand-Virton ;

- la commune et ses forces vives continueront le travail de lobbying et de vigilance à l'égard de tout ce qui touche à la gare et aux transports par bus et visera à renforcer l'offre ferroviaire, en particulier vers le Grand-Duché de Luxembourg sans rupture de charge, à garantir de bonnes correspondances vers l'intérieur du pays, à bien informer le public des horaires de bus aux arrêts, etc.

3.3.5 Alimentation

L'objectif d'un système alimentaire sain, local, éthique, équitable, accessible à tous et respectueux de l'environnement, du bien-être animal et des paysages passe par des changements d'esprit et des façons de faire coordonnés et s'inscrivant dans le temps.

Deux leviers sont à travailler de concert et interagissent en s'influençant mutuellement : la production, la transformation et la distribution d'une part, la consommation d'autre part.

Du côté de la production, des initiatives – privées, associatives et publiques – ne cessent de se développer dans la région : transformation à la ferme (produits laitiers), maraîchage, élevage (bœuf, volaille, porc...), cultures de céréales, etc. avec un fort attrait pour l'agriculture biologique.

A côté de l'abattoir communal va s'implanter une légumerie subsidiée par la Région wallonne et pilotée par le Parc naturel de Gaume. Celle-ci va pouvoir s'approvisionner directement dans la région et desservir en circuits-courts les différents établissements de même que l'hôtellerie, la restauration et les petits commerces de proximité.

D'autres filières pourraient s'avérer propice à redéveloppement si la demande s'avérait suffisante.

Du côté de la consommation, nombre de « mangeurs » sont enclins à réorienter leur consommation vers le local de saison.

En outre, Virton, ville scolaire, compte neuf écoles d'enseignement primaire et maternel dont trois communales, quatre écoles d'enseignement secondaire, deux écoles d'enseignement supérieur, un IMP, une école d'enseignement spécialisé.

Virton compte également plusieurs homes MR-MRS, une maison d'accueil pour personnes handicapées et deux maisons d'accueil pour personnes en difficulté.

Autant de cantines qui pourraient interroger leurs habitudes et s'engager dans une transformation de leur cahier des charges vers une alimentation plus durable générant ainsi une demande de produits locaux.

Les étapes pour mettre en route une telle dynamique sont nombreuses et font appel à de multiples acteurs. La commune de Virton entend bien s'y investir.

À noter que le Home L'Amitié dispose d'une cuisine permettant de produire un nombre de repas très largement supérieur à ses besoins propres. Il a par ailleurs entamé des réformes de ses cahiers de charges, à renforcer et accélérer.

Virton veut prendre le tournant de l'alimentation durable et l'autorité publique veut contribuer au développement de son territoire.

Virton a adhéré au projet « Green deal » de la Région wallonne et s'est fixée pour objectif l'adhésion au projet de 75% des cantines scolaires, des maisons de repos, des maisons d'accueil, etc. pour fin 2021.

La phase préliminaire (en cours) consiste en la rencontre de chacun-e des responsables « cuisine » de toutes les cantines de collectivités (scolaires, de home, de la clinique...) à

l'aide d'un questionnaire englobant tous les aspects de la restauration. Cette rencontre permet également de sensibiliser, si besoin, les différents acteurs des institutions à l'alimentation durable, à une cuisine savoureuse et adéquate aux différents types de mangeurs (enfants, personnes âgées...).

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet « Green deal » sont notamment les suivantes (à évaluer en cours de processus) :

- intégration, un jour par semaine, des produits de l'agriculture biologique et de préférence locaux et frais (légumes, fruits, œufs, viande...) ;
- installation d'une fontaine à eau dans les établissements scolaires communaux et, ainsi, permettre et faciliter l'accès libre et illimité à l'eau ;
- sensibilisation au gaspillage de la nourriture (par exemple par la pesée des restes) et tentative d'ajustement aux besoins des mangeurs ;
- adaptation des horaires des repas aux besoins des enfants : séparer les plus jeunes afin que chaque groupe d'enfants puisse vivre ce moment du repas le mieux possible et avec un temps bien adapté.

3. 4 Encourager et accompagner de nouvelles formes de démocratie

Il incombe à l'autorité publique de soutenir et faciliter toute forme d'implication qui engage l'ensemble des acteurs. Des moyens doivent y être dédiés pour rendre la participation effective. Elle s'organise, s'invente et se réinvente, en fonction des circonstances, en fonction des publics.

Des lieux de consultation et de remises d'avis, où s'impliquent des habitants, existent déjà en nombre. Citons différents plans et commissions institués : CCCAînés, CCATM, CCulturelle, CLDRural, PCDN, Plan de Cohésion Sociale, Convention des Maires... D'autres sont en voie de relance comme les Conseils de Participation des écoles.

Pourquoi encourager des nouvelles formes de démocratie, en plus de celles déjà existantes?

La démocratie doit pouvoir se déployer au-delà du moment des élections. La participation des habitants construira une commune de plus en plus démocratique. C'est pourquoi la population doit disposer d'espaces d'expression, de dialogue, d'interaction et de construction partagée entre deux élections. Les décisions prises en tenant compte des aspirations des habitants et en les associant seront mieux comprises et respectées.

La participation des habitants ne se décrète pas. Il ne suffit pas de l'évoquer ou de la souhaiter. De plus, chacun doit pouvoir y participer et pas seulement ceux qui le font le plus spontanément ou facilement.

Il s'agit donc de l'organiser et de l'encourager.

- Le **Conseil communal sera filmé** pour permettre aux habitants de le suivre à distance. Bien que les séances soient publiques, peu de gens y participent actuellement pour toutes sortes de raisons. Cette disposition facilitera la prise de connaissance par la population du cheminement d'un projet et de décisions qui la concernent parfois directement. Elle pourrait aussi renforcer l'intérêt de la population

pour la chose publique et encourager la pratique de l'interpellation du Collège communal.

- Après de nombreuses années de non existence, les **Conseils de participation** seront relancés au sein de chacune des implantations scolaires de Bleid, Chenois et Ruelle. Les habitants concernés par l'établissement en tant que parents ou représentants de l'environnement social, culturel et économique pourront s'y investir pour leur développement.
- Une réflexion avec les jeunes et les acteurs « jeunesse » (Maison des jeunes, clubs des jeunes des villages, mouvements de jeunesse) sera menée sur la pertinence de créer une « **plate-forme jeunesse** ». S'impliquer dans une telle structure pourrait représenter, pour les jeunes de la commune, un apprentissage supplémentaire à devenir acteur pour le bien commun.
- Une part du budget communal pourra être consacré à des dépenses dans le cadre de « **budgets participatifs** ». Ils permettraient aux habitants de plus de 16 ans, aux collectifs et aux associations de proposer de nouvelles idées et des projets pour améliorer le quotidien dans des quartiers ou des villages. La mise en route de budgets participatifs doit être réfléchi afin de garantir un réel progrès démocratique, dans le respect du fonctionnement de la commune.
- Une **convention** sera conclue **avec un opérateur en participation**, elle portera sur trois axes:
 - un axe formation vers le personnel de la commune : formation théorique (analyse du besoin en participation, conception de notes, rétroplanning) et pratique (différentes modalités d'enquêtes de terrain, d'organisation de la participation, etc.) ;
 - dans le même axe, la formation des élus, pour les associer à la démarche, les informer et pour les initier si besoin à certaines méthodes et certains comportements ;
 - un axe pratique d'accompagnement de deux ou trois projets, par exemple un projet d'aménagement d'un lieu de rencontre (un parc public ou un cimetière), un projet d'aménagement de voirie (sécurisation de la traversée d'un village), un projet d'animation d'un lieu public ou encore le lancement d'un premier budget participatif (au moins ses prémisses, aide à la conception) ;
 - un axe de consultance sous forme de supervision et de conseils à distance.

3.5 Promouvoir l'émancipation de toutes et tous

Introduction

Un individu peut se sentir émancipé dans n'importe quel contexte culturel sociétal, comme il peut s'y sentir aliéné. L'émancipation, c'est une prise de conscience des influences sociales et culturelles inculquées par l'éducation et la socialisation.

L'émancipation, c'est aussi la capacité de l'individu d'être sujet de lui-même, de s'épanouir personnellement et d'être acteur de son existence.

L'émancipation de tous passe notamment par la reconnaissance, l'école, le savoir, la culture

et le sport.

3.5.1 Accueil des enfants

Un accueil de qualité et accessible à tous avant la scolarité et en dehors des temps scolaires est fondamental.

Accueil de la petite enfance

Actuellement, l'accueil des enfants de moins de trois ans est assuré, sur le territoire communal, par quatre crèches, par des accueillantes encadrées qui travaillent à domicile ou dans un co-accueil et par des accueillantes indépendantes.

Diverses collaborations entre ces différents acteurs pourraient être envisagées.

Une maison communale de l'accueil de l'enfance agréée par l'ONE a également toute sa place sur notre territoire. Elle permet d'accueillir les enfants pendant le temps de travail ou le temps d'activités sociales.

Notre objectif est d'améliorer l'accueil de la petite enfance en essayant de mieux répondre aux besoins (accueil ponctuel, besoins des familles monoparentales ou familles nombreuses...).

Nous envisageons aussi de susciter la collaboration des entreprises, institutions privées et publiques et/ou le partenariat avec d'autres communes, pour la création de places d'accueil (crèches d'entreprises).

Accueil du temps libre

Nous nous engageons à créer des animations pendant les vacances (vacances d'hiver, congé de détente, vacances de printemps) dans différents lieux avec des personnes qualifiées. Cet accueil des enfants sera pris en charge par des animatrices et des animateurs reconnus.

Lors des mois de juillet et août, nous organiserons des plaines de vacances pour les enfants du grand-Virton, avec passage d'un moyen de transport dans les villages en vue d'amener les enfants dans le lieu choisi pour les animations.

Accueil extra-scolaire

La commission communale d'accueil aura comme objectif de soutenir les familles et les milieux d'accueil et de coordonner les initiatives de terrain par des éventuels partenariats.

Un système égalitaire sera mis en place pour tous les enfants des différents réseaux, avec un subventionnement identique pour toutes les écoles.

Au niveau de l'encadrement, nous veillerons à ce que chaque accueillant-e dispose à terme d'un statut non précaire, basé sur le professionnalisme et la formation, ce qui permettra ainsi d'organiser des périodes d'accueil pendant les vacances scolaires. Cette mesure est plus que nécessaire au niveau de notre commune.

Un soutien scolaire se mettra en place en collaboration avec la HERS (Haute école Robert Schuman- Département pédagogique) par des interventions d'étudiants en formation pédagogique.

Une information sera communiquée aux parents en début d'année scolaire sur les offres existantes par le biais du site communal.

3.5.2 La culture pour tous

Une question est souvent posée à l'autorité communale : investir dans la culture, est-ce rentable ? La réponse est invariablement : oui, toujours ! L'une des raisons à cela se confirme par un principe économique qui est l'utilité marginale décroissante. Pour la plupart des biens, plus vous les consommez, plus le plaisir que vous tirez de cette consommation diminue. La culture en est l'exception. Si les pouvoirs publics remplissent leurs rôles en permettant l'accès à la culture à tous et dès le plus jeune âge en insufflant par exemple la rencontre avec l'art, la découverte et la pratique d'activités artistiques, le goût de la lecture, de la musique ou du théâtre, le « retour sur investissement » se fera de façon évidente. Ces citoyens fréquenteront ensuite nos expositions, les salles de spectacle, en assistant à des concerts, à des séances de cinéma et de théâtre...

Surtout, la culture est un facteur essentiel de développement, de dynamisation, d'émancipation et de cohésion sociale. Chacun doit pouvoir bénéficier d'une offre culturelle de qualité.

L'art pour tous et la gratuité de l'art par nos expositions ou des oeuvres placées en ville... pour ce qu'il apporte au niveau embellissement et ouverture d'esprit, il se présente aussi en facteur économique indiscutablement.

Il est temps aujourd'hui d'apporter un nouveau souffle pour éviter de rester uniquement dans ce que nous faisons déjà et s'engager avec, comme toile de fond, diverses priorités dont celles-ci : l'image de la Ville à travers l'art et les artistes, la mise en lumière de nos artistes, anciens et actuels, la valorisation de notre patrimoine artistique et le développement de l'art public.

Deux nécessités apparaissent aussi d'emblée : renforcer le rôle de la Commission culturelle, le clarifier ainsi que celui du Service culturel.

Nous voulons :

- **Développer le Service culturel et la Commission culturelle**

L'activité artistique et culturelle développée par les associations locales est remarquable. Elle doit être maintenue et encouragée. Elle permet et permettra de conjuguer activité culturelle, éducation, développement du sens artistique en veillant à ce qu'il s'exprime dans nos quartiers, nos villages et au sein de toute la population.

Deux axes seront développés : le soutien actif aux actions de groupement et associations existantes et l'organisation par la Ville de manifestations culturelles importantes

- **Au niveau de la Commission culturelle**

Nous voulons créer des synergies entre les acteurs culturels de notre Ville, notamment par la présence de la Commission culturelle déjà existante. L'association a pour but, de promouvoir le développement culturel de la région de Virton.

Son rôle sera renforcé en tant qu'organe coordinateur principalement mais aussi en tant qu'acteur.

Elle sera le lieu de rencontre et d'expression de tous les acteurs. Le Conseil culturel prendra sa place au sein de cette commission en arrêtant le projet de programme général d'action de l'association, au moins une fois par an.

On y retrouvera notamment des expositions d'arts plastiques et graphiques, les expositions Terre d'artistes, Estivart ainsi qu'une organisation Cuest'art qui passera par

une décentralisation de sites d'expositions. Chaque site pourrait être lié à un thème, une technique ou autre élément le distinguant.

Une place non négligeable sera donnée également à des concerts d'envergure et de qualité.

Si cette Commission a la possibilité d'être reconnue par la Communauté française comme Centre culturel agréé, la Commune saisira cette opportunité.

Le Presbytère de Ruelle, récemment rénové, un projet issu du Plan Communal de Développement Rural, devrait remplir diverses fonctions : offrir aux artistes un lieu d'expression et de créativité, un lieu d'exposition et d'organisation de stages créatifs innovants permettant d'attirer un public large de notre commune et d'ailleurs. L'objectif initial du projet de création d'une « Maison de la ruralité » reste également d'actualité en réservant une place au milieu associatif.

Notre commune comporte aussi des lieux importants dédiés à la culture, notamment le Musée Gaumais, le Musée de Latour, la Biblio'Nef, les autres bibliothèques locales ou régionales et autres partenaires culturels qui seront soutenus dans leurs initiatives.

- **Développer un projet d'art urbain**

Dans le cadre d'un projet d'art urbain initié par la Commission culturelle et dans l'optique d'une intégration optimale en ville, nous allons officialiser un partenariat entre les Services de la Culture et de l'Urbanisme.

Deux objectifs : création d'un parcours en ville visant à une valorisation du Patrimoine et mise en lumière de l'image de Virton comme ville d'art et d'artistes. La culture se présente nécessairement comme un outil de développement territorial dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine.

Des œuvres d'art (œuvres existantes, acquises, commandes, appels à projets) seront placées pour favoriser la mise en évidence d'éléments du Patrimoine.

A côté de l'aspect esthétique et de l'apport culturel, éducatif notamment, ce projet entre également à part entière dans le cadre d'un développement urbanistique de la ville.

En fonction de l'avancement et des financements, ce projet prendra cours dès cette année 2019 pour se poursuivre dans le temps sur une durée à déterminer.

Ce projet initial pourrait ensuite évoluer dans un deuxième temps vers nos entités villageoises.

Réserver une place à la culture dans l'espace public : espace pour les musiciens (kiosques et places) artistes au travail...

- **Une attention privilégiée à notre patrimoine régional**

Notre patrimoine mérite d'être préservé, entretenu et mis en valeur et ce globalement.

Le patrimoine matériel et immatériel présent dans nos villages mérite aussi d'être mis en valeur pour renforcer l'attractivité de chacune de nos entités dans ce qu'elle a de spécifique.

Nous entamerons dès cette année des travaux de restauration des mosaïques en commençant par celle située Rue Croix le Maire sur la Maison des Dominos. Celle-ci fut commandée par la Ville à Mr Bernardy à l'occasion du 700^{ème} anniversaire de l'Affranchissement de Virton à la loi de Beaumont.

Certaines années sont dédiées à des événements majeurs: les 20 ans de l'éclipse, le 750ème anniversaire de la Ville... nous encouragerons toute initiative qui mettrait en avant ces événements.

La ville développera un programme du 750 ème anniversaire de l'affranchissement de Virton. Ce projet d'envergure se met en place en partenariat avec toutes les associations de notre commune.

Les caves de l'hôtel de ville aménagées en salles d'exposition sont un atout et une opportunité que nous devons continuer à exploiter en y organisant des expositions de qualité, des concerts, des rencontres et en y accueillant un public varié.

Les vernissages d'exposition devront dépasser le « entre- soi » et s'ouvrir pas à pas à « tous ». Notre objectif est d'y créer un esprit d'échange et de convivialité.

Des projets spécifiques avec notre population scolaire se mettront en place progressivement.

Nous nous inscrirons également dans l'action mise en place par l'association « Article 27 ». Certains publics ne fréquentent pas les lieux culturels et les freins sont nombreux (financier, manque d'information, perte d'habitudes culturelles, crainte, isolement...).

Selon l'Article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». En agissant sur le coût de l'offre et sur l'accompagnement pour encourager la réflexion critique et l'expression artistique, nous permettrons ainsi que la culture soit plus accessible.

L'action bénévole contractualisée pourra aussi trouver sa place dans nos activités culturelles, en faisant appel ponctuellement à du volontariat, soit événementiel, soit plus régulier.

La création d'un agenda interactif des différents événements culturels, sportifs et festifs de notre commune sera initiée.

Nous susciterons également la pratique gratuite des boîtes à livres dans nos villages et quartiers.

Une réflexion est en cours concernant des projets de peinture murale pour embellir momentanément ou de manière permanente certains espaces.

3.5.3 L'enseignement

L'enseignement doit rester une matière prioritaire pour les communes. Le rôle des écoles communales est d'abord l'apprentissage. Elles jouent également un rôle déterminant en visant l'intégration sociale et la citoyenneté.

L'école doit rester cet ascenseur social qui permet à chacun, quelles que soient son origine socio-culturelle et ses difficultés, de s'épanouir et de trouver sa place dans la société. C'est grâce à un enseignement de qualité, qui repose sur les connaissances de base, sur la motivation ainsi que sur la compétence et la conscience professionnelles des enseignants.

Nous voulons:

- en accord avec les programmes, mettre l'accent sur la maîtrise des fondamentaux (langue maternelle, lecture, écriture, langue étrangère...) et détecter les troubles de l'apprentissage ;

- apprendre à utiliser de manière responsable les nouvelles technologies en classe (éducation aux médias) ;
- susciter et aider aux fonctionnements les différentes associations de parents ;
- offrir aux élèves de nos écoles communales, dès leur plus jeune âge, l'apprentissage d'une seconde langue, sur base de méthodes éprouvées (notamment via l'usage de l'outil informatique). Cela peut se faire sur base d'une coopération volontaire contractualisée ;
- veiller à suggérer le recours aux circuits courts et/ou biologiques dans nos cantines scolaires ;
- soutenir les équipes pédagogiques en les accompagnant dans la mise en œuvre de leur Plan de Pilotage. La collaboration et le partenariat avec les associations locales seront poursuivis sur le plan de la culture, du sport, de la formation, de l'aide matérielle ;
- apporter un soutien spécifique aux pratiques de pédagogie active ;
- impliquer les élèves dans des actions citoyennes au sens large mais aussi en faveur de l'environnement et dans des actions sociales ;
- maintenir un enseignement artistique.

3.5.4 La jeunesse

Quelques actions :

- encourager les mouvements de jeunesse et les clubs des jeunes de la commune dans leur citoyenneté communale à travers des actions locales, intergénérationnelles et festives au sein de leur communauté ;
- soutenir et accompagner le travail entrepris au sein de la Maison des Jeunes de Virton. Celle-ci s'inscrit dans une démarche d'éducation permanente en étant un lieu d'accueil, de créativité, d'expression et de participation ;
- favoriser une participation active des jeunes, les impliquer dans le débat public et la prise de décisions.

3.5.5 Le sport : faciliter l'accès et promouvoir des actions

L'activité physique sous toutes ses formes est un vecteur de santé et de bien-être. Ce rapport entre sport et santé reste primordial, d'autant plus que notre société est entrée dans une ère de baisse de l'activité physique et sportive due notamment au travail (pression, surmenage, horaires ...). Les activités sportives sont aussi des outils de rencontre et d'intégration. Il est donc essentiel de sensibiliser à l'importance de l'activité physique et du sport comme vecteur d'apprentissage, d'échanges multiculturels et de mixité sociale. Le sport a aussi un rôle de cohésion sociale et contribue à l'émancipation de la jeunesse.

Nous faciliterons l'accès au sport pour les filles et les garçons en améliorant l'information auprès de nos concitoyens et dans nos écoles concernant l'offre sportive communale.

Nous constatons que de nombreux clubs d'un excellent niveau national, régional ou provincial animent notre commune et que la majorité des installations de ceux-ci sont dans un bon état même si quelques infrastructures doivent être rénovées. Un autre constat est la sous-utilisation de notre piscine communale.

Nous devons maximaliser l'accès aux infrastructures sportives sur toute la commune notamment par la création d'un centre sportif local qui aura pour mission de promouvoir la pratique sportive ambitieuse et de qualité ainsi que des pratiques d'éducation à la santé tout en mettant l'accent sur des valeurs d'éthique sportive et de fair-play. Un plan d'occupation et d'animation sportive garantira l'accès à des activités de sport pour tous.

Différentes actions seront envisagées:

- soutenir le développement des clubs sportifs: rencontrer les clubs, écouter leurs besoins spécifiques et agir en fonction ;
- soutenir et encourager les initiatives visant, pour les filles autant que pour les garçons, la promotion de l'accès, de la découverte et de la pratique des différents sports sur notre commune ;
- aider à la recherche de subsides «Infrasport» pour la rénovation de certaines installations sportives des clubs ou la création d'espaces « sport » dans l'espace public ;
- accroître l'utilisation de notre centre aquatique par la population, les écoles de Virton et des environs ;
- créer un club de natation à la piscine de Virton.

3.6 S'attacher au bien vivre-ensemble

Introduction

La commune favorisera le partage harmonieux des lieux de vie dans un environnement de diversité sociale et culturelle. Cela repose sur le respect mutuel, la liberté d'expression, le pluralisme des opinions, la solidarité intergénérationnelle, le soutien aux aînés, le respect de la dignité humaine.

Cela passe par la création d'interactions ouvertes, bienveillantes et coopératives entre les citoyens afin de garantir globalement la tolérance et la compréhension.

Virton, ce sont quelque 11.500 habitants dont un quart de moins de 20 ans et un cinquième de plus de 65 ans.

Une attention particulière sera accordée à l'existence, la qualité, la propreté et la sécurité de lieux publics de rencontre et de détente pour la population dans les différentes entités (maisons de villages, maisons de jeunes, espaces de jeux...).

3.6.1 Sécurité

La sécurité des personnes est une priorité sur le territoire communal. Sécuriser les abords des écoles et les traversées de villages est plus que nécessaire vu l'intensité du trafic. Les limitations de vitesse doivent être prévues et scrupuleusement respectées.

La Commune mettra l'accent sur la sécurité routière. La nature de nos routes n'incite pas les automobilistes à adapter leur vitesse malgré l'arrivée au coeur des villages. Afin de diminuer le risque routier et d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains dans les villages, nous étudierons au cas par cas, pour les routes du ressort communal – et bien sûr en concertation avec les habitants et les usagers – des aménagements de sécurité à réaliser.

La Commune fera aboutir également les dossiers d'installation des radars préventifs. La mise en place d'une démarche pédagogique est utile pour une prévention à long terme. Des radars préventifs permettent aussi de sensibiliser les conducteurs quant à la vitesse de leur véhicule et leur impact n'est pas négligeable.

Pour ce qui concerne les routes du ressort de la Région wallonne, nous veillerons à relever et relayer avec force nos préoccupations. Carrefour, traversée de village, proximité d'école... nombre de lieux justifient une intervention comme l'installation de feux « communicant » se mettant au rouge automatiquement à la vue d'un véhicule trop rapide ou d'autres dispositifs de sécurité.

Pour prévenir toute forme de délinquance et de manifestation d'incivilités, diverses ressources sont utiles, notamment l'intervention des agents de la paix, des agents de quartier mais aussi l'installation des caméras, ceci en parfaite coordination et collaboration avec la Zone de Police de Gaume. Cette installation sera ensuite évaluée.

3.6.2 Cantonniers dans les villages

Notre commune doit s'occuper de l'entièreté de son territoire avec une attention semblable et avec le même regard attentionné. Chaque village aura l'attention d'un cantonnier référent chargé de repérer, avec l'aide de la population, tous les petits problèmes qui empoisonnent la vie quotidienne.

Il ou elle aura la vision globale sur l'état de l'infrastructure et de l'espace public en général du village – école, plaines de jeux, rues, bords de route, salles communales, église, cimetière... Il ou elle sera ainsi en mesure d'intégrer tous les besoins d'entretien ou d'intervention dans le planning général du service des travaux (betterstreet)

La population connaissait ce fonctionnement antérieurement mais ces cantonniers ont disparu suite à la mécanisation et la centralisation des services. Et tout change à nouveau... Ils pourraient être « les yeux de la commune et les oreilles de la population ».

3.6.3 Aires de jeux

Les enfants doivent pouvoir se rendre facilement dans un espace vert surtout quand leur famille ne dispose pas d'un jardin privatif. Les enfants ont envie de bouger. Les enfants ont besoin de prendre l'air, de sortir, de s'éloigner des écrans et de découvrir les autres et eux-mêmes.

Pour leur qualité de vie au quotidien, la Commune renforcera l'offre en aires de jeux extérieurs et publics.

De tels lieux offrent aux enfants des occasions de se sociabiliser pas seulement à l'école, à leurs parents, grands-parents et adultes accompagnateurs, de se côtoyer, se rencontrer, nouer des relations en des lieux potentiellement apaisants.

Des espaces de jeux seront remis en état et d'autres seront créés au sein des villages. La Commune a répondu à un appel à projets créant un espace de rencontre avec des jeux et des bancs aux abords de la piscine.

3.6.4 Information de la population

L'information et l'accès aux documents en ligne

Des documents officiels, de population et d'état civil notamment pourront être demandés en ligne. Ce service remplacera pour ceux qui le souhaitent le guichet traditionnel de votre

commune.

Nous communiquerons les données publiques des instances communales (ordres du jour, procès-verbaux, budgets et comptes, enquêtes publiques, etc.) ainsi que de l'ensemble des données publiques qui dépendent des services de la commune.

Ces informations doivent être lisibles, compréhensibles et accessibles à toutes et tous par le biais du site internet notamment mais aussi par le biais d'informations imprimées.

Le portail internet assurera la publicité des enquêtes publiques, des réunions citoyennes mais aussi des lieux où trouver des informations recherchées et utiles (avec par exemple plan interactif de la ville, version simplifiée au départ d'un mobile, réseaux sociaux Facebook...)

Un fonctionnaire sera chargé de la conception et de la réalisation de l'information pour toutes les autorités administratives dépendant de la commune (publication d'un document).

En complément :

- une page Facebook performante sera aussi utile dans notre communication ;
- rédaction d'une lettre d'information électronique à laquelle l'internaute pourra s'abonner via le site internet de la commune ;
- promouvoir la participation et l'implication des citoyens dans la vie communale par le biais d'applications digitales qui leur permettent de fournir des idées de projet, d'émettre des opinions et de s'engager dans le débat public ;
- éditer un bulletin communal en ligne ;
- tous les habitants n'ayant pas nécessairement accès au site internet de la commune, les différentes communications officielles seront diffusées par d'autres moyens à déterminer, par exemple un journal toutes-boîtes.

Réduire la fracture numérique

L'« espace public numérique » (EPN) existant, ouvert au public à la Biblionef avec la mise à disposition d'ordinateurs pour lutter contre la fracture numérique sera accompagné de possibilités de formations pour l'utilisation des technologies numériques.

La communication externe

La communication externe a toute son importance car elle s'adresse au monde extérieur et à nos concitoyens.

Quelques pistes de renforcement :

- améliorer le contact entre les habitants et le personnel communal : mener une politique de gestion des ressources humaines tournée vers la population, par le biais de formations adéquates, notamment aux techniques de la communication pour interagir de manière plus collaborative et pour sensibiliser davantage à une écoute basée sur la compréhension dans le respect des droits et devoirs de chacun et des obligations institutionnelles ;
- améliorer la qualité du service au public en mettant sur pied, en collaboration avec le comité de direction, avec le service du personnel, avec les représentants du personnel, des procédures d'évaluation continue des agents, dans les aspects individuels de leur travail mais également en ce qui concerne leur participation à la communication interne et au fonctionnement des équipes.

La communication interne

La communication interne est tout aussi essentielle puisqu'elle concerne les processus de communication au sein d'une même organisation.

L'enjeu d'une communication interne, c'est aussi celui d'un développement d'une culture commune (identité institutionnelle).

La communication interne peut être le levier de la communication externe. Celle-ci sera optimale quand la communication interne sera encore de meilleure qualité.

Quelques pistes de renforcement :

- au niveau communication interne, nous devons mieux sensibiliser les agents aux enjeux de notre institution et à son rôle mais aussi répondre au besoin d'information qu'elles et qu'ils souhaitent. Il est essentiel d'informer l'interne avant l'externe ;
- nous agirons à créer plus de transparence au sein de l'administration et à favoriser la communication dans tous les sens (communication descendante, horizontale ou ascendante) et favoriser un climat d'écoute et de confiance. Les moyens peuvent être divers (site intranet, accueil des nouveaux agents, affichage interne...) et résulteront d'un travail de réflexion avec le comité de direction.

3.6.5 L'accueil des habitants sera amélioré :

- par l'ajustement des horaires tenant compte des besoins des habitants ;
- par l'aménagement du hall de l'hôtel de Ville ;
- par un nouvel agencement des bureaux et leur modernisation qui participera également à un meilleur bien-être au travail des employés ;
- par l'organisation d'un service mobile administrativo-social (intercommunal) cogéré par l'Administration communale et le CPAS à destination des citoyens les plus reculés du centre administratif ;
- un petit feuillet tout simple présentera les services communaux importants, les services du CPAS et les associations sociales à destination des nouveaux habitants et des nouveaux arrivants.

3.6.6 Occupation des bâtiments

L'utilisation des bâtiments sera revue. Un inventaire des plages horaires d'utilisation sera réalisé afin de tenter que plusieurs collectifs ou associations occupent les mêmes lieux. Cette « cohabitation » aura comme effet de renforcer des liens entre les participants à différentes activités.

Nous partirons d'un cadastre des bâtiments, pour analyser leurs usages car plusieurs bâtiments communaux sont utilisés épisodiquement ou partiellement pendant le même moment et restent vides une majeure partie du temps.

Certaines mesures pourraient être envisagées : occupation et révision de certains horaires ou relocalisations.

Les occupants des locaux pourront aussi détecter les défauts énergétiques et en avertir ainsi le gestionnaire. Ils peuvent être des relais s'ils sont sensibilisés à la démarche d'économie d'énergie.

Une place sera donnée également aux techniciennes de surface qui pourront communiquer les constats (réparation nécessaire, robinetterie, radiateur défaillant, vannes défectueuses, énergie...) sous une forme adéquate.

3.6.7 Service propreté

La propreté publique est un véritable enjeu pour la commune et pour la vie en société. Nous constatons que nous rencontrons un réel problème à ce niveau -là depuis plusieurs années. Les dépôts clandestins existent, à proximité des bulles à verre, des poubelles publiques ou dans les bois mais aussi tous les déchets le long de nos routes et à proximité des activités touristiques ou des commerces de restauration rapide. De nombreux déchets, sacs poubelles, canettes vides, déjections canines... rendent notre ville sale et défigurent notre belle campagne et les routes qui la traversent.

Nos moyens disponibles, qu'ils soient humains et matériels, sont essentiels mais encore insuffisants. Certains agents sont occupés au maintien de cette propreté (ramassage déchets, tags, poubelles publiques, agent d'entretien, saisonniers, agents constatateurs, gardiens de la paix (en partie), Wallo'net, cantonnierDe nombreux matériels sont utilisés (balayeuses, brosses, camion-brosses, désherbeurs thermiques, chariot poubelles...).

Nous mettrons en place diverses actions en combinant un volet prévention/sensibilisation à l'action répressive :

- sensibilisation des élèves par des actions dans les écoles ;
- sensibilisation de toute la population par des campagnes ciblées sur certains types de malpropreté, semaine de la propreté... ;
- actions de nettoyage ;
- opérations « Rivières propres » ;
- imposer des cendriers aux cafetiers ;
- installer des canisettes ;
- installation de panneaux de sensibilisation et placement d'affiches près des bulles à verre ;
- sensibilisation des chauffeurs routiers à l'entrée de nos industries (texte en plusieurs langues) ;
- répression ferme pour les pollueurs (délinquance environnementale).

3.6.8 Cittaslow, réseau international, un label pour une commune où il fait bon vivre

Les villes cittaslow (cité-lent) se développent en quatre axes :

- une politique environnementale et d'infrastructure qui valorise le territoire ;
- un rythme et une qualité de vie agréable ;
- une production et consommation respectueuse de la nature ;
- la sauvegarde des producteurs locaux qui mettent en valeur la qualité de leurs produits...

Une présentation de ce label et de ce réseau est envisagée dans les semaines à venir.

3.7 Adapter les politiques sociales

La commune doit pouvoir offrir une place et une qualité de vie à chacun. La gestion de la dimension sociale de la commune doit s'adapter aux changements sociétaux.

C'est au niveau communal que se trouve le dernier filet de sécurité de notre système de protection et d'intégration sociale. La commune et le CPAS doivent soutenir les habitants pour traverser les difficultés de la vie. La qualité de l'accueil et de l'orientation dite « de 1ère ligne » doit être une priorité au CPAS.

3.7.1 Une plate-forme sociale à Virton

Plusieurs associations sociales mènent, chacune de leur côté, une action spécifique pour lutter contre la pauvreté.

Mettre en place une coordination sociale, c'est organiser la rencontre entre ces associations, le CPAS et les services communaux compétents afin que la réponse aux besoins des publics plus fragiles, proposée par chacune des parties, soit la plus juste, la plus efficace et la plus adéquate possible, dans le respect des bénéficiaires et de l'autonomie de chacun.

3.7.2 Plan de Cohésion sociale (PCS)

Ce plan permet d'assurer à tous les individus, l'égalité des chances et l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel.

Il veille à ce que chacun puisse participer activement à la société et y être reconnu, et ce quels que soient son origine, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé.

Le Plan actuel est toujours mis en œuvre et poursuit les objectifs fixés précédemment pour l'année 2019.

Pour le prochain Plan (PCS3 - 2020-2025), il est nécessaire de passer par le diagnostic pour identifier les besoins et ce pour chaque axe du Plan. Identifier les besoins est essentiel en vue de les transformer en actions concrètes avec une démarche participative associant les partenaires (professionnels, public, monde associatif...) à la construction et à la mise en œuvre du Plan.

Il s'agit d'améliorer la situation de la population selon 7 axes : droits au travail, au logement et à un environnement sain, à la santé, à l'alimentation, à l'épanouissement culturel, à la participation citoyenne, à la mobilité...).

Selon le radar des indices par droit, les axes à privilégier à Virton sont ceux-ci : le revenu, le travail, la sécurité sociale, la santé, l'alimentation. C'est aussi sur base du diagnostic que nous pourrions fixer les diverses priorités afin que ce plan remplisse son objectif. Ce plan est en cours de réalisation pour les années 2020-2025.

3.7.3 Accès au logement

Disposer d'un logement digne est un droit constitutionnel. Il manque de logements, ce qui favorise l'existence sur le marché locatif de logements de mauvaise qualité et parfois insalubres. Ces dernières situations continueront d'être combattues.

La majorité cherche à augmenter l'offre de logements par la mise à disposition de surfaces à lotir et par la remise sur le marché de logements inoccupés.

Enfin, l'amélioration, notamment énergétique, des bâtiments sera soutenue (voir chapitre transition).

Augmentation du parc

Le lotissement communal Robivaux sera mis à la disposition d'acquéreurs durant cette législature.

D'autre part, un projet privé de SOL vise l'affectation de la ZACC 2 de Virton.

Une réflexion est en cours pour favoriser l'accès à la propriété immobilière communautaire et durable pour les ménages de la classe moyenne et inférieure par des mécanismes de type CLT (Community land trust).

Lutte contre les « marchands de sommeil »

La lutte contre les logements indignes, voire insalubres sera accentuée. Les cellules ne répondant pas aux normes, et/ou ne respectant pas les dispositions des permis d'urbanisme seront particulièrement combattues.

La Commune adhèrera à la convention proposée par le Procureur du Luxembourg.

Remise dans le circuit de logements inoccupés

Virton compte de trop nombreux logements inoccupés. Certains de ces logements sont insalubres, d'autres pas du tout. Les causes d'inoccupation sont multiples.

Les logements inoccupés réduisent l'activité et la présence dans les rues et contribuent de ce fait parfois au sentiment d'insécurité dans l'espace public.

Comme dans de nombreuses autres communes, un règlement communal prévoit leur taxation annuelle. À ce stade, la taxe n'ajamaï été mise en œuvre.

Des initiatives seront prises pour rendre un certain nombre de logements inoccupés à nouveau disponibles pour des habitants, le cas échéant après remise en état.

Le cadastre précis de la situation administrative des biens sera établi et, après analyse, un plan d'action impliquant les propriétaires des biens sera conçu puis mis en œuvre.

La collaboration d'acteurs institutionnels du logement (AIS, guichets de l'énergie, etc.) sera sollicitée.

3.7.4 Affaires sociales

Les actions poursuivies ou entreprises :

- octroyer une **prime de naissance** pour tous les enfants : accueillir nos nouveau-nés dans notre commune passera par l'octroi d'un bon cadeau de la Ville. Celui-ci permettra de suivre des cours Bébés nageurs à la piscine de Virton et les parents recevront un kit découverte de linge lavable pour les sensibiliser à ces nouvelles pratiques ;
- maintenir l'**accueil des nouveaux habitants** ;
- réserver **une place à toutes les personnes à besoins spécifiques** en apportant une attention à l'intégration des jeunes adultes porteurs de handicaps et en favorisant l'inclusion dans l'enseignement communal ;
- Assurer aux **personnes à mobilité réduite** (PMR) l'accessibilité à tous les lieux publics et veiller à mieux renseigner cette accessibilité.

La place des aînés

Nous passerons par une phase de remise en place du **Conseil communal consultatif des aînés**. Il s'agit de les impliquer dans des démarches de démocratie participative et de développer un réseau de seniors actifs et participatifs.

Ce conseil répondra à plusieurs objectifs servant l'intérêt général :

- intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées (démarche participative) ;
- assurer le maintien des aînés en tant que citoyens à part entière, actifs avec les autres selon leurs aspirations et moyens ;
- renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue.

La fixation des objectifs et des besoins se poursuivra au sein de cette nouvelle commission.

D'autres actions concernant les aînés :

- poursuivre l'action Senior Focus Boîte à tartine pour personnes âgées de plus de 65 ans est toujours d'actualité ;
- lutter contre l'exclusion des aînés en favorisant les activités intergénérationnelles : visites de musées, ateliers créatifs... en visant aussi une sensibilisation des jeunes au devoir de mémoire ;
- adhérer au programme de l'OMS visant à favoriser la vie des seniors (l'habitat, le transport, l'inclusion et la participation sociale, le soutien communautaire, la santé) ;
- envisager une politique des seniors et un plan d'action, sur base de besoins.

Le **Centre d'accueil de jour communal (CAJ)** va évoluer quant à sa localisation et son organisation. Notre objectif par cette évolution est de prendre d'abord en compte les personnes bénéficiaires qui séjournent dans cet établissement et d'adapter le service à la réalité. Cette évolution prend en compte les besoins des usagers et la nécessité du maintien de ce service.

En termes de gestion de personnel, de respect des normes, de sécurité de qualité de services, de qualité de vie et de coût de fonctionnement, il est envisagé de l'intégrer au bâtiment Home l'Amitié et ce dès l'année 2019. Le processus se fera de manière concertée en veillant tant au niveau des usagers qu'au niveau du personnel à ce que cette phase de transition soit la mieux vécue possible en toute transparence.

L'importance de la santé

La commune peut jouer un rôle notamment en matière d'information, de prévention et de promotion de la santé.

Elle participe surtout au déploiement de l'offre de consultations spécialisées et de soins hospitaliers, de proximité, au travers de son intercommunale **Vivalia**.

Les actions et projets relatifs à la santé des Virtonnaises et des Virtonnais :

- maintenir, voire développer une offre médicale sur le site de Saint-Mard, pour qu'il demeure un véritable pôle médical et d'accueil de la personne âgée (lit de convalescence et de revalidation, consultations spécialisées, proxi-urgences, véhicule d'intervention PIT, maison de repos et de soins, psychiatrie, soins palliatifs) ;
- exiger de Vivalia que le projet pilote de « Proxi-Urgences » se réalise en priorité sur Virton ;

- favoriser l'installation et la collaboration des médecins généralistes et des médecins spécialistes dont les consultations doivent être maintenues à Saint-Mard ;
- soutenir l'installation, à Habay, de tous les services de soins aigus de Bastogne, Libramont et Arlon, afin de disposer d'un véritable Centre Hospitalier Régional...plus proche... plus efficace...plus spécialisé...et moins coûteux ;
- maintenir la médecine du travail sur Virton ;
- soutenir les infirmières, sages-femmes, dans l'organisation des soins à domicile ;
- promouvoir une alimentation saine auprès de toutes les tranches de la population (exemples : maisons de retraite, collation dans les écoles, repas scolaires, repas dans les crèches à partir de produits locaux...)
- soutien aux campagnes des programmes de prévention pour en diminuer la consommation (tabac, alcool...)
- susciter la formation aux premiers secours (établissements scolaires...) et poursuivre l'installation de défibrillateurs avec formation du personnel ;
- consacrer davantage de moyens à la promotion de la santé auprès de nos concitoyens et à l'amélioration de leurs conditions de vie avec une attention particulière auprès des personnes les plus vulnérables.

3.8 Revitaliser l'économie locale

L'économie locale est fortement impactée par et dépendante de deux des plus grosses industries chimiques de la province.

Tout ce qui pourra être fait pour diversifier le tissu économique et cette dépendance doit l'être. Des perspectives existent, les secteurs de diversification envisagés sont mis en avant ci-dessous.

3.8.1 Valorisation des ressources naturelles

La valorisation des ressources naturelles, notamment de l'eau, abondante dans notre sous-sol, fait l'objet de marque d'intérêt que nous devons soutenir.

Le bois constitue une autre ressource naturelle. Des entreprises locales et régionales de première et deuxième transformation, pourvoyeuses d'emplois locaux, doivent pouvoir se fournir en matière première. Des cahiers des charges adaptés seront prévus.

La forêt et le lac de de la vallée de Rabais constituent des atouts de diversification économique par le développement d'un tourisme familial et sportif qui soutiendra nécessairement le commerce local.

3.8.2 Les Centre-ville

Comme tous les centre-ville de cette dimension, celui de Virton, mais aussi ceux de Saint-Mard et de Ethe, se vident de leurs commerces traditionnels. Les villages ne sont pas épargnés. Il n'y a pas de recette miracle et la combinaison de plusieurs mesures s'impose pour tenter de les redynamiser :

- freiner l'extension de l'implantation du commerce de détail hors de l'enceinte de la ville ;
- ramener de l'activité de toutes sortes aux centre-ville (piscine, salle de sport, hôtel de police, moyennes surfaces commerciales...) ;
- interroger la population de la Commune sur ses besoins et ses souhaits pour tenter d'orienter ensuite les investissements commerciaux en centre-ville ;
- rechercher un investisseur pour la valorisation optimale de l'espace central, constitué par l'ancien site Socolait par l'aménagement d'une ou plusieurs moyennes surfaces commerciales, d'un parking souterrain, de logements et d'un espace vert, voire d'une halle couverte avec un concept orienté artisanat-circuits courts, commerce équitable...
- relever les cellules vides dont l'occupation est promue au moyen de primes communales (amplifiées par un règlement provincial), des décorations de vitrine, des occupations éphémères... ;
- initier une Agence Locale de Développement chargé du suivi de ces différentes actions et d'appuyer les associations commerciales.

3.8.3 Circuits économiques et commerciaux locaux

L'économie circulaire et l'économie collaborative peuvent rendre des services à l'échelon communal, qu'il s'agit de promouvoir : circuits-courts, potagers et vergers partagés, « repair café », « give box », bourses d'échange de savoir-faire, orientation artisanale du Marché de Noël...

Le développement de l'activité de l'abattoir et la création d'une légumerie-conserverie à proximité constitueront un axe majeur pour développer le commerce en circuit court et valoriser les produits de l'agriculture locale.

La monnaie locale complémentaire « l'épi lorrain » a pour vocation de dynamiser l'économie locale en favorisant le recours aux producteurs, artisans, commerçants et entreprises locaux et ainsi de garder la richesse dans la région. Faire circuler des épis, c'est soutenir l'économie locale.

Pour le soutien aux parents, une prime de rentrée scolaire sera octroyée à chaque élève inscrit dans l'enseignement primaire et domicilié à Virton, prime à dépenser dans le commerce local (liste de commerces agréés, épis...).

3.8.4 Tourisme

Au niveau touristique, l'ASBL Syndicat d'Initiative de Virton reste l'instrument principal auquel la Ville a, depuis de nombreuses années, confié la quasi-totalité de ses actions de politique communale concernant le tourisme, en collaboration avec la Maison du Tourisme de Gaume.

La Ville est favorable au maintien de ce mode de fonctionnement externalisé de son action touristique en mettant à disposition les moyens suivants : le bâtiment sis 2B rue des Grasses Oies Virton, le nettoyage des locaux, un emploi à temps plein, un subside annuel... Il est bien sûr légitime et nécessaire d'assurer, au sein des organes de cette ASBL, une représentation équilibrée de la Ville et des associations impliquées dans son développement.

3.8.5 Pérennisation et modernisation des grandes entreprises

La ville de Virton est le siège de grandes entreprises qui contribuent à sa richesse. Nous veillerons à user de tous les moyens à notre disposition pour susciter voire imposer des investissements assurant leur modernisation, la réduction de leurs nuisances et, in fine, leur pérennité.

Les unités de production de pâte à papier et de papier couché de la SA Burgo Ardennes sont, depuis plus de 50 ans pour ce qui concerne la production de pâte, la principale source de richesse (économique et sociale) de la région.

L'unité de production de pâte, qui enracine cette activité au bord du Ton (par ses besoins en eau) et au cœur d'un massif forestier feuillu (pour son approvisionnement en matière première), est aussi la principale source de nuisance environnementale subie par la région, singulièrement pour le territoire se trouvant dans le couloir des vents dominants d'Ouest, dont la commune de Virton, qui subit en direct l'impact des odeurs de « cuisson ».

Cet impact environnemental, auquel la population s'est résignée jusqu'ici, a des conséquences énormes sur l'attractivité démographique, touristique et économique de la région.

Des travaux de renouvellement de l'atelier de cuisson, véritable cœur de l'usine, ouvrent des perspectives techniques qui peuvent (et donc doivent) conduire à la suppression de ces odeurs.

Le collège Communal aura un rôle majeur à jouer au cours de cette législature puisque le permis d'exploiter de l'usine, délivré pour 20 ans en 2003 devra être renouvelé pour 2023 à l'issue d'un processus d'évaluation de toutes les incidences environnementales, contrôlé par la Région et la Ville. La majorité communale et le service urbanisme de la Ville ont la ferme intention de veiller à ce que les meilleures technologies soient mises en œuvre, grâce aux moyens financiers importants dégagés par l'activité locale du groupe Burgo, au bénéfice du cadre de vie de ses habitants, au bénéfice du développement touristique, au bénéfice des travailleurs de l'entreprise, au bénéfice de la pérennité de l'outil dont personne ne peut oublier qu'il a « failli » disparaître en 1993 faute d'investissements.

Cette action reposera également sur une participation de la population au travers de réunions d'information mais aussi de participation au contrôle du respect de normes qui devront être précisées dans le nouveau permis, à défaut de normes réglementaires en ce qui concerne les odeurs

3.8.6 Territoire zéro chômeur de longue durée de Virton-Rouvroy-Meix

Les communes de Virton, Rouvroy et Meix ont été choisies comme territoire pour y implanter un projet de « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD).

La Commune de Virton participe déjà aux réunions initiées par la Province de Luxembourg. Ce projet est actuellement dans une phase de conception et d'organisation. Dès sa mise en route, il permettra à des personnes en situation de chômage de longue durée de valoriser leurs savoir-faire dans le cadre d'un emploi salarié. Il permettra en même temps de rencontrer des besoins non pris en compte aujourd'hui.

Dans notre société, l'emploi demeure le principal vecteur d'intégration, de socialisation, d'émancipation et de confiance en soi.

Les changements sociétaux et économiques éloignent de nombreuses personnes de l'activité travail alors que de nombreux besoins de la société ne sont couverts ni par le marché ni par l'État.

Le projet TZCLD repose sur trois idées de départ :

- tout le monde possède des compétences et des savoir-faire ;
- ce n'est pas le travail qui manque, c'est l'emploi. De nombreux besoins ne sont pas remplis ;
- ce n'est pas l'argent qui manque car le chômage de longue durée entraîne dépenses et manques à gagner, assumés par la collectivité.

Et quatre principes d'actions :

- adhésion volontaire des personnes privées d'emploi entraînant l'éradication du chômage chez les personnes volontaires ;
- partir des compétences et des envies des personnes ;
- liaison forte avec le territoire (besoins du territoire par comité local) ;
- participation sur le lieu de travail comme une expérience à vivre.

3.8.7 Actions de lobbying auprès d'investisseurs publics ou privés

Entamer des actions de lobbying à destination d'intervenants (ex. : producteurs d'électricité, RW, SPW, investisseurs touristiques liés à l'environnement rural) ou représentants supranationaux (IDELUX, UCM, FEB...) pour attirer des investissements privés ou publics sur la Commune :

- sécuriser des carrefours, des routes régionales potentiellement accidentogènes ;
- dédier un ou des sites communaux (et/ou partiellement privés) à la production d'électricité éolienne et/ou photovoltaïque pour rendre la Commune autonome (une des éoliennes pouvant appartenir à une coopérative mixte) ;
- créer un document de présentation de la Commune à destination d'investisseurs privés et publics et les inviter à venir nous rencontrer pour tenter de les convaincre d'investir à Virton sur des terrains ou des sites dédiés.

3.9 Pour une commune bien gérée en toute transparence

Une bonne gouvernance passe par une attention prioritaire à une bonne gestion financière à long terme des finances communales

Chaque année, le Conseil communal doit voter le budget de la commune. Il s'agit d'un acte politique traduisant les projets en chiffres ainsi qu'un acte de gestion prévisionnelle d'un exercice avec une estimation des recettes et dépenses.

Pour pouvoir faire ce travail pendant cette législature, un état des lieux est plus que nécessaire. La législature s'annonce difficile au niveau financier.

C'est dans nos responsabilités de vouloir trouver la rigueur nécessaire même si cette situation ingrate sera difficile à vivre.

La réalité financière est celle-ci : dégrèvements d'office au précompte immobilier, transferts de charges des niveaux supérieurs vers les communes, charges nouvelles (piscine), construction de l'extension du home, modifications du cadre CPAS, modification de l'organigramme du personnel communal...

La modification de l'organigramme du personnel à la commune, qui reste nécessaire pour une meilleure organisation de travail, peut encore évoluer avec une pensée maîtresse: « la bonne personne à la bonne place ».

Globalement, nos démarches permettront une évolution positive des dépenses récurrentes en y incluant des aspirations de la population...

Gérer c'est prévoir en y mettant les socles solides nécessaires à l'épanouissement des nouveaux projets.

Gageons que nos idées nouvelles permettent la perpétuation d'une gestion durable de notre Ville.

Les projets «rêvés» seront mis à l'étude uniquement si nous avons la certitude de pouvoir les réaliser avec une plus-value essentielle. Nous nous engageons à être transparents quant à la faisabilité et quant à cette réalité par une communication à la population.

Il devient plus que nécessaire d'analyser les missions qui relèvent strictement de la commune. Nous devons nous en rapprocher autant que possible tout en rejoignant les aspirations de nos habitants. Nous tenterons des nouveaux modes de fonctionnement pour des pans importants de son activité actuelle (nouveaux modes de gestion, sous-traitance etc.).

Nous devons nous tenir à mener une politique juste, équilibrée tout en demandant l'implication des habitants aux décisions d'intérêt général, en apportant un soin particulier aux projets d'avenir notamment via une approche « climate friendly » et une participation citoyenne.

Avec des recettes en diminution de manière récurrente, avec de nouvelles charges suite aux décisions antérieures, il n'y aura aucun autre choix que de rationaliser sinon abandonner ou à tout le moins repenser fondamentalement certaines activités qui ne relèvent pas de notre compétence.

De nouveaux axes budgétaires devront être initiés puis, au cours de la législature, développés : gestion participative, économies d'énergie, transversalité des projets via une cellule énergie, biodiversité...

De nouvelles habitudes de travail devront être recherchées afin d'alléger le travail des équipes (tâches chronophages) pour les recentrer sur un travail utile et plus efficace.

Nous devons réfléchir à une optimisation de notre patrimoine (83 bâtiments communaux). Certains se délabrent par défaut d'entretien et d'attention. Il s'agit d'entretenir plutôt que de réparer. Nous devons également optimiser leur utilisation et rationaliser certaines habitudes et être vigilants quant à une réelle surveillance de nos infrastructures. Nous envisagerons aussi de nous séparer de certains bâtiments. Ce choix se fera après analyse approfondie de chaque situation.

Ces projets vont se faire petit à petit et les budgets annuels vont d'année en année voir bouger leur centre de gravité. Il s'agit de faire des investissements productifs.

Tous les investissements consentis doivent prioritairement relever de l'espoir de retombées et d'économies ultérieures.

Trois chantiers : recettes, dépenses, dette

En matière de recettes

Recourir à l'impôt pour élargir nos recettes n'est pas envisagé par la majorité en place. Cette mesure serait pourtant simple à prendre.

Par contre, il nous faut plutôt penser à élargir notre assiette de taxation : nous devons attirer une nouvelle population sur Virton en augmentant l'offre d'habitation ou l'attrait de la région en soutenant et influençant, autant que se peut, tout projet immobilier, social ou culturel.

Nous devons intensifier l'application juste de nos taxes : actualisation régulière de la base d'enrôlement (mise à jour du rôle pour tous les compteurs d'eau et pour les immondices), poursuite intensive de la gestion efficace du contentieux.

La recherche de subsides est une nécessité. Nous ne pourrions pas fonctionner indéfiniment sur notre seul fonds de réserve qui n'est alimenté que par le bonus de notre ordinaire.

Lequel se voit mis sous pression, cfr supra. Des initiatives pour une Cellule subsides sont en réflexion en accord avec un engagement à la Cellule études et marchés.

En matière de dépenses

Voici quelques axes de travail et projets politiques et de gestion que nous proposons en matière de dépenses :

- actualisation des marchés publics (assurances-nombreux contrats d'entretien inexistants ou obsolètes) ;
- responsabilisation au niveau des commandes et création d'un investissement judicieux plutôt que locations coûteuses (container, magasin service technique) ;
- modernisation de la fonction publique avec les projets conséquents informatiques smart city aux retombées économiques intéressantes par ailleurs, gestion des facturations et frais postaux avec certifications électroniques (coût impressionnant des frais postaux, notamment des recommandés), des tâches de relevés des consommations (eau). Nous devons nous moderniser ;
- révision de règlements administratifs plus chronophages qu'utiles ;
- synergie et contrôle des dotations, si possible : CPAS, Police et Incendie ;
- les subsides alloués devront être revus structurellement, comme le Conseil communal nous y invite depuis plus de 24 ans. Un travail de réflexion est en cours ;
- projets en économie d'énergie (isolation et production photovoltaïque) : investissements rentables à terme ;
- mobilité douce (marquages routiers, arceaux vélos) ;
- sécurité : radars préventifs mobiles, caméras de surveillance ;
- sécurisation de la santé: Plombs à la distribution d'eau: remplacements à accentuer ;
- recours aux achats en seconde main.

En matière de dette

Quelques pistes à ce stade :

- une étape essentielle est la gestion active de la dette par la renégociation des emprunts en cours avec l'accompagnement de la cellule d'aide de Belfius ;
- passage sur-mesure en emprunts variables et surveillance trimestrielle des taux : 100.000 euros par an d'économie actuellement nous permettent de réinvestir ces économies ou de respirer un peu ;

- le recours aux emprunts sera privilégié pour les projets à rentabilité, les aides sur fonds propre seront à surveiller et à réguler scrupuleusement.

* * *